

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 91

**chargée de l'examen du rapport-préavis** : N° 2023/68 - Parc naturel périurbain du Jorat

---

Présidence :	Mme Gaelle MIELI (soc) .
Membres présents :	Mme Paola RICHARD DE PAOLIS (soc.) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; M. Valéry BEAUD (Les Verts) ; Mme Alexandra GERBER (Les Verts) ; Mme Virginie KYRIAKOPOULOS (Les Verts) ; M. Jean-Pascal GENDRE (PLR) ; Mme Marisa MAURER PUTALLAZ (PLR) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; Mme Léonie KOVALIV (EàG) ; M. Jean-Marc BEGUIN (v'lib.)
Membres excusés :	Mme Séverine GRAFF (soc.) ; M. Nicola DI GIULIO (UDC).
Représentant de la Municipalité	Mme Natacha LITZISTORF, directrice de Logement, Environnement et Architecture
Invité-e-s :	M. Benjamin RUDAZ, chef de division Arbres et Forêts, SPADOM ; Mme Sophie CHANEL, directrice du Parc Naturel du Jorat ; M. Etienne BALESTRA, chef du service des parcs et domaines.
Notes de séances	Mme Chloé AUGSBURGER

---

Lieu : Port-Franc 18, 3<sup>e</sup> étage, salle 368

Date : 29.01.2024

Début et fin de la séance : 17h00 – 18h15

---

### Discussion générale

**Madame la Municipale en charge du Logement, de l'Environnement et de l'Architecture** annonce à la Commission que Mme la directrice du Parc Naturel du Jorat n'est pas formellement dans l'administration. Il est décidé qu'elle assistera à la discussion point par point mais non au moment des votes. Madame la Municipale en charge du Logement, de l'Environnement et de l'Architecture introduit ensuite le préavis. Le préavis présenté est dans la continuité de ces objectifs stratégiques posés et validés par le Conseil Communal. Elle présente les différentes composantes durabilité, recherche, loisir, sensibilisation de la population et valorisation de l'économie locale.

# Conseil communal de Lausanne

---

**Plusieurs commissaires** expriment leurs félicitations au sujet de ce préavis détaillé et du projet dans son ensemble.

**Un commissaire** salue également la récolte de fond auprès de tiers et s'interroge sur l'ancienne route de Berne qui traverserait les bois du Jorat et s'il est prévu de la valoriser.

**Un commissaire** considère que le préavis est trop complet et aurait pu être synthétisé, notamment en ce qui concerne les chiffres présentés afin de savoir si le budget sera respecté à terme.

**Un commissaire** s'interroge sur la collaboration avec les autres communes incluses dans le projet et notamment sur la force de vote des communes respectives.

**Madame la Municipale en charge du Logement, de l'Environnement et de l'Architecture** revient un peu sur l'histoire du Parc. Si au début plusieurs communes mettaient à disposition du territoire, ce n'est plus le cas. Ces communes sont donc membres et le Mont-sur-Lausanne est représenté au comité mais les décisions sont prises par la Commune de Lausanne. Il y a également une contribution financière de ces communes.

**Un commissaire** demande s'il y a une évolution de la demande et des besoins et comment ces choses sont prises en compte dans le plan d'investissement futur.

**Madame la Municipale en charge du Logement, de l'Environnement et de l'Architecture** explique que le plan de gestion du Préavis tient compte de l'expérience de ces trois dernières années. S'il y avait des réticences de différentes communes, le développement du parc semble convaincre une partie des sceptiques. Les arrêts du Tribunal fédéral ont d'ailleurs renforcé ce point. Elle ajoute que la sensibilisation des enfants convainc également et que la partie recherche scientifique renforce encore ce point. L'implication des acteurs du Jorat finalement renforce encore l'adhésion autour du Parc qui est maintenant beaucoup plus large.

**Un commissaire** souhaiterait savoir s'il y a des perspectives que certaines communes reviennent dans le projet en fournissant du terrain.

**Madame la Municipale en charge du Logement, de l'Environnement et de l'Architecture** explique que dans les règles initiales du Parc, le territoire qui constitue le cœur du Parc doit être d'un seul tenant. Seul du territoire contigu peut être cédé.

## Des questions sont posées sur la situation financière :

- Utilisation du budget : certains projets nécessitent des autorisations, d'autres bénéficient d'un cumul de trésorerie suite à des recherches de fonds. La Municipalité indique qu'à priori l'ensemble du budget sera utilisé. Le Parc fait également de la recherche de fond pour obtenir des fonds supplémentaires.
- L'adéquation du budget avec les buts du Parc : il y a eu des adaptations par rapport au projet initial mais dans l'ensemble le volet sensibilisation à l'environnement est très sollicité, avec l'accueil notamment de 230 classes et une bonne collaboration avec la HEP-Lausanne.
- Financement par les autres communes et par l'exploitation des bois du Jorat : le premier entre dans le budget. Il n'y a plus d'exploitation dans la zone centrale mais l'exploitation des autres zones du parc entrent dans les comptes du SPADOM.

# Conseil communal de Lausanne

---

## Des questions sont posées sur le plan de gestion 2025-2028 :

- Maison du parc : elle se trouve de l'autre côté de la Route de Berne et n'a pas de traversée piétonne. Le passage sous-terrain impose un détour important. Lors de discussions antérieures, ce point a été abordé avec le Canton qui a refusé d'entrer en matière. Plusieurs commissaires souhaitent une solution sur ce point. La Municipalité reprendra le dialogue avec le canton.
- Présence d'une buvette aux alentours de la maison du parc ou d'un espace de vente de produits locaux : la municipalité indique qu'elle examine la situation avec l'idée d'avoir une auberge ou une buvette. Le site est constitué de plusieurs bâtiments. La maison du Parc sera dans l'ancienne poste.
- Présence de panneau solaire sur cet ensemble de bâtiments : une étude sur la possibilité, la faisabilité et l'opportunité de tels aménagements se fera lorsqu'il y aura un projet concret pour l'ensemble ou une partie du site.

## D'autres questions sont posées au sujet de l'impact sur le développement durable :

- Appréciation de la présence d'un réel chapitre sur l'impact sur le développement durable
- Fréquentation par le public de la zone centrale : la fermeture des routes à la circulation a été décidée avant la création du parc. Des barrières sont en place. Il y a également une surveillance territoriale qui implique des personnes sur le terrain qui amendent. Certains chemins sont limités également (restriction des VTT et des chevaux qui souhaiteraient plus d'accès : la ville n'est pas plus stricte que la loi à ce sujet). Il y a un grand travail de sensibilisation, notamment par le ranger du parc. Toutes les routes de la zone centrale sont fermées au trafic. Les sentiers balisés existants sont conservés mais aucun nouveau n'est développé. Le balisage de la zone centrale commence suite à l'arrêt du Tribunal fédéral. Les piétons ne constituent pas des nuisances au contraire des VTT et des cavaliers qui peuvent nuire aux chemins.
- Volume de bois mort : il est modulé en fonction du type d'exploitation forestière tout en faisant partie des objectifs du plan de gestion forestière au sens large.
- Renaturalisation des chemins forestiers goudronnés : l'objectif des 3,5 km de chemin renaturalisés correspond environ à 10% des chemins de la zone centrale. Il s'agit de l'objectif pour cette première période de dix ans qui devrait être atteint.
- Composition du bois : il n'y a pas de projet de modifier la composition des arbres du parc, ce serait contraire au but du Parc qui ne prévoit pas d'intervention humaine dans la zone centrale.
- Accès au parc : une ligne de bus devrait être développée pour proposer une alternative à la voiture mais une réduction des capacités de parking n'est pas prévue.

## D'autres questions sont posées sur les aspects financiers :

Budget en diminution, stabilisation et besoins d'investissements : il n'est pas possible d'exclure le besoin futur d'investissement. De nouveaux projets naissent au fur et à mesure. Le développement du Chalet-à-Gobet est également à ses prémices. L'ensemble de ce qui doit

# Conseil communal de Lausanne

---

et de ce qui peut être fait n'a pas encore été examiné en détails. **Madame la Municipale en charge du Logement, de l'Environnement et de l'Architecture** a du mal à répondre. Le préavis est proposé sur la période 2024-2028. Il faut aussi respecter la manière de travailler pour répondre correctement à la question. Elle ne se lancerait pas pour dire qu'il n'y aura plus besoin d'investissement. En travaillant avec les acteurs du terrain de nouveaux projets naissent au fur et à mesure. Cela va dépendre aussi de comment sera développé le Chalet-à-Gobet. Il y aura un optimum qui sera atteint pour une partie de la gestion du Parc mais elle ne présage pas qu'il n'y aura pas un besoin de répondre aux impératifs de l'économie locale et qu'il y ait des idées de projets qui naissent avec eux. Mme la directrice du Parc Naturel du Jorat est venue avec des points très précis de projet, comme par exemple un budget pour des couverts pour l'accueil d'enfants. Il n'a pas encore été fait tout le tour de ce qui pourrait être fait et ce qui devra être fait également en fonction de la pression démographique.

- Développement futur du M2 : la question est complexe entre le développement du métro ou éventuellement d'une télécabine. La question se pose au niveau du canton. La Municipale est en faveur du développement des transports publics pour un accès facilité de la population. La commune du Mont-sur-Lausanne est un soutien à ce titre.
- Financement tiers : financement de SI-REN dans le cadre du projet éoljorat sud. Financement tiers : il s'agit de financements autres que ceux de la confédération, tels que la BCV, des fondations privées telle qu'Audemars Piguet pour l'accueil pédagogique, les financements privés de recherche.
- Signalement des sponsors : cela dépendra des contrats passés. Certains ne souhaitent pas être signalés, d'autres si.

---

## Conclusions de la commission :

### Vœu n° 1 de M. Beaud :

*En vue de l'ouverture de la Maison du Parc naturel périurbain du Jorat, la commission souhaite que la Municipalité reprenne contact avec le Canton pour aménager, dans les meilleurs délais, une traversée piétonne de la Route de Berne au droit de l'Auberge du Chalet-à-Gobet.*

### **Vote sur vœu n° 1 de M. Beaud.**

11 OUI                      0 NON                      0 abstention.

Le vœu est accepté à l'unanimité.

---

## Conclusions de la commission :

Les conclusions sont votées en bloc.

**Vote : conclusions 1 et 2 : 11 OUI                      0 NON                      0 abstention.**